



BARÈME DES HONORAIRES

VENTE

Prix de vente *	Honoraires TTC **
Jusqu'à 100 000 €	8 % (minimum 4 000 €)
De 100 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 400 000 €	6 %
De 400 001 € à 600 000 €	5 %
Au-delà de 600 000 €	4,5 %
TERRAIN (quel que soit le prix de vente)	6,5 %
FONDS DE COMMERCE (quel que soit le prix de vente)	9 %

* Tranches non cumulatives

** Les honoraires pourront être arrondis aux 1 000 € inférieurs

Mandat de vente : honoraires à la charge de l'acquéreur. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial.

Mandat de recherche : honoraires à la charge de l'acquéreur selon barème ci-dessus.

ESTIMATION

200 € TTC : dans le cadre d'une estimation simple, bancaire ou notariale.

OFFERTE : dans le cadre de la signature d'un mandat.

DIAGNOSTICS

REMBOURSÉS sur les honoraires de l'agence en cas de vente menée à terme par son intermédiaire.

OFFERTS pour un mandat confié en exclusivité.